

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 mai 2011 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Guillaume Bouvrette, Tom Whitton, Suzette Bigras,
Mario St-Charles, James McAllister

Marie-Josée Boissonneault, directrice générale par intérim
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absence : Nathalie Chayer

PRÉSENTATION SPÉCIALE

60^e Anniversaire de mariage

Monsieur Roger Tremblay et Madame Shirley Tremblay
Deux-Montagnes (Québec)

Monsieur le conseiller Mario St-Charles accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h09.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-05-12.134

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-05-12.135

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Nomination d'une directrice générale par intérim

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-05-12.136

DE NOMMER madame Marie-Josée Boissonneault, directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

2.2 Approbation des prévisions budgétaires 2011 et des états financiers 2010 de l'O.M.H. de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-05-12.137

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2011 de l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Deux-Montagnes, daté du 20 décembre 2010 et affichant un montant total de 659 750 \$;

D'APPROUVER les états financiers 2010 de l'OMH de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.3 Appui pour l'adoption d'une véritable politique de décentralisation au Québec

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-05-12.138

DE DEMANDER à l' Union des Municipalités du Québec, de presser le gouvernement Charest de mettre sur pieds un comité spécial afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation de ses partenaires municipaux et régionaux (UMQ, FQM et CRÉS), les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. Cette politique de décentralisation poursuivra quatre grands objectifs :

1. Consolider et conserver à l'État central ses missions essentielles et ses prérogatives pour définir et adopter les grandes orientations et les stratégies gouvernementales et ministérielles à l'égard des différentes sphères du développement économique, social et environnemental de la société québécoise ;
2. Associer les communautés locales et régionales plus étroitement à la gestion des affaires publiques par un transfert de nouvelles responsabilités et de compétences aux trois paliers de collectivités territoriales (régions, MRC et municipalités locales). Attribuées selon le principe de subsidiarité*, ces nouvelles responsabilités couvriront plusieurs aspects des domaines de la vie de proximité des citoyens : économie locale et régionale, santé et services sociaux, éducation et formation, transport et communications, environnement, culture, sport et loisirs, aménagement et développement du territoire, etc. Le nouveau partage des responsabilités sera guidé par le souci d'efficacité administrative et financière, ce qui suppose de clarifier de façon décisive « qui aura le pouvoir de faire quoi » ;
3. Créer des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale (autonomie administrative) et d'une autonomie financière. Les collectivités territoriales agiront dès lors comme des partenaires à part entière du gouvernement central dans une démarche de démocratie participative de la gestion des affaires publiques dans plusieurs domaines ;
4. Rendre l'appareil gouvernemental central moins lourd et conséquemment plus efficace dans l'administration des missions essentielles de l'État et la prestation des services qui lui sont rattachés. Une politique globale de décentralisation est l'occasion de repenser le fonctionnement général de l'État. Le transfert de nouvelles responsabilités et ressources aux collectivités territoriales s'accomplira aussi avec le souci d'éviter les chevauchements de compétences et les surcharges administratives.

ADOPTÉE

2.4 Départ du directeur général, monsieur Nicolas Bouchard

CONSIDÉRANT le cheminement professionnel réussi de monsieur Nicolas Bouchard au sein de notre administration municipale ;

- en fonction du travail accompli à titre de directeur du Service des Travaux publics de décembre 2004 à mai 2008 ;
- en fonction de la compétence et du dynamisme démontrés et qui l'ont mené à sa promotion à titre de directeur général de la Ville depuis mai 2008 ;

CONSIDÉRANT les efforts déployés, l'implication et le dévouement ayant caractérisé la prestation de travail de monsieur Bouchard à la direction générale de la Ville, particulièrement pour la tenue historique des premiers États généraux en juin 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-05-12.139

D'OFFRIR à monsieur Nicolas Bouchard une œuvre d'une artiste peintre deux-montagnaise, à même la collection de la Ville, en guise d'appréciation et de reconnaissance du travail accompli par ce dernier, et l'encouragement à nos artistes locaux ;

DE SOUHAITER également bon succès à monsieur Bouchard dans la poursuite de ses aspirations professionnelles.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt du procès-verbal

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2011 ;
- Commission circulation et toponymie du 17 mars 2011.

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h15. Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 20h15.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule outils de la station de pompage

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule outils de la station de pompage, en remplacement du véhicule outils actuel.

5.2 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réfection des terrains de tennis au parc Olympia

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réfection des terrains de tennis au parc Olympia.

5.3 Adoption – Règlement n° 1425 - Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats (Règ. n° 1371)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'autoriser tout inspecteur des bâtiments à visiter et à examiner l'intérieur des maisons, bâtiments ou édifices et pour obliger les propriétaires ou les occupants de ces lieux, à y laisser pénétrer tout inspecteur des bâtiments ou autres employés de la municipalité, de donner à l'inspecteur des bâtiments le pouvoir d'ordonner l'arrêt immédiat de travaux, ainsi que de suspendre ou de révoquer un permis selon certaines règles.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-05-12.140

D'ADOPTER le règlement n° 1425 intitulé «*Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats (Règ. n° 1371)*».

ADOPTÉE

5.4 Adoption – Règlement n° 1426 - «Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 70 000 \$ pour les travaux de réfection au garage municipal»

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 70 000 \$ pour les travaux de réfection au garage municipal, remboursable sur 5 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-05-12.141

D'ADOPTER le règlement n° 1426 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 70 000 \$ pour les travaux de réfection au garage municipal* ».

ADOPTÉE

5.5 Adoption – Règlement n° 1427 - «Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 388 000 \$ pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur la 13^e avenue au nord du boul. du Lac et sur la 8^e avenue au nord de la rue Cedar»

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 1 388 000 \$ pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur la 13^e avenue au nord du boul. du Lac et sur la 8^e avenue au nord de la rue Cedar, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-05-12.142

D'ADOPTER le règlement n° 1427 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 388 000 \$ pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur la 13^e avenue, au nord du boul. du Lac, et sur la 8^e avenue, au nord de la rue Cedar* ».

ADOPTÉE

5.6 Adoption – Règlement n° 1428 - Règlement modifiant le règlement 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de limiter le stationnement sur une partie du chemin du Grand-Moulin, et d'une partie de la rue Baudouin, et de remplacer certaines annexes.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-05-12.143

D'ADOPTER le règlement n° 1428 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement* ».

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Avril 2011

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2011 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 068 603,75 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 261 209,12 \$

6.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2011

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la directrice des Finances et trésorière :

- État des activités financières au 31 mars 2011 ;
- État prévisionnel des activités financières.

7. Greffe

7.1 Règlement d'emprunt n° 1419 - Dépôt du certificat du résultat du registre.

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 1419.

7.2 Dépôt du Procès-verbal de correction n° 2011-004

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose le procès-verbal de correction n° 2011-004, modifiant la résolution n° 2011-04-14.129.

7.3 1003, boul. du Lac – Reconnaissance d'insalubrité

CONSIDÉRANT que monsieur Vincent Pintal, inspecteur des bâtiments, a effectué une visite des bâtiments situés au 1003, boul. du Lac (Lot 1 605 377) ;

CONSIDÉRANT que ces bâtiments sont dans un sérieux état de malpropreté et de délabrement, et qu'ils représentent un risque pour la santé ou la sécurité des personnes ou des biens ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de cet immeuble refusent ou négligent de la maintenir en bon état, et ce, malgré de nombreux avis en ce sens ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constater une cause d'insalubrité ou de nuisance relativement à cet immeuble ;

CONSIDÉRANT les articles 57, 58 et 61 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-05-12.144

DE CONSTATER une cause d'insalubrité et de nuisance relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot n° 1 605 377 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé au 1003, boul. du Lac, Deux-Montagnes ;

DE METTRE en demeure le propriétaire ou l'occupant de cet immeuble, lui enjoignant de faire disparaître, dans les dix (10) jours de la réception de la mise en demeure, la cause d'insalubrité et de nuisance, notamment d'enlever tous les matériaux et tous les débris qui jonchent et qui sont empilés dans les bâtiments de cet immeuble et d'effectuer tous les travaux de nettoyage et de réparation nécessaires afin de rendre ces bâtiments salubres.

ADOPTÉE

7.4 Entente avec le Grenier populaire des Basses-Laurentides pour la récupération des halocarbures pour l'année 2011

CONSIDÉRANT que le Grenier populaire des Basses-Laurentides a mis sur pied un service de récupération des halocarbures inclus dans les appareils électroménagers et les climatiseurs domestiques ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente pour la récupération des halocarbures, pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-05-12.145

DE SIGNER avec Grenier populaire des Basses-Laurentides l'entente pour la récupération des halocarbures pour l'année 2011 au coût de 1 181,60 \$, plus taxes : la directrice générale par intérim est autorisée à signer l'entente.

ADOPTÉE

7.5 Autorisation de signature de l'acte notarié d'acquisition de l'immeuble du 217, 9^e avenue (lot 1 606 249)

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-05-12.146 DE SIGNER l'acte de vente notarié, préparée par Me Chatelois pour l'acquisition de l'immeuble situé au 217, 9^e avenue, connu comme étant le lot n° 1 606 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 172 500 \$, plus taxes s'il y a lieu : Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que tous les documents requis à cette fin.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le Règlement d'emprunt n° 1423, ou à défaut, par le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE

8. Ressources humaines

8.1 Engagement de personnel temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, datée du 15 avril 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-05-12.147 D'ENGAGER messieurs Mathieu Charron, Julien Sanscartier et Patrick Fortin, à titre de policier temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes à compter du 19 avril 2011, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-215-01-141.

ADOPTÉE

8.2 Engagement de personnel au Service des loisirs et services communautaires – Été 2011 - section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché, directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 20 avril 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-05-12.148 D'ENGAGER monsieur Mikaël Bernier, à titre de salarié occasionnel étudiant aux Loisirs et Services communautaires, à compter du 1^{er} mai 2011 aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-751-01-141.

ADOPTÉE

8.3 Engagement de personnels temporaires et étudiants au Service des Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 2 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-05-12.149

D'ENTÉRINER les engagements de personnels temporaires et étudiants au Service des Travaux publics suivant la liste annexée, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.755.00.141.

ADOPTÉE

8.4 Fin d'emploi du directeur des communications

CONSIDÉRANT que monsieur Serge Tessier était assujetti à une probation de 6 mois ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-05-12.150

DE METTRE fin au contrat de travail de monsieur Serge Tessier au poste de directeur des communications, et ce, rétroactivement au 21 avril 2011.

ADOPTÉE

Services aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demande de dérogation mineure - 2298, chemin d'Oka - (Lot 1 973 718)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° 2011-0143 concernant la propriété située au 2298, Chemin d'Oka ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-05-12.151 DE REPORTER l'étude de la demande de dérogation mineure n° 2011-0143 à une prochaine séance.

ADOPTÉE

9.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-05-12.152 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1601, chemin d'Oka (Lot 1 973 551 et 1 973 550)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'installation d'une affiche sur le bâtiment constitué d'un imprimé autocollant sur un panneau en PVC blanc de 9, mètres X 2,1 mètres. Le même procédé est utilisé pour l'affichage sur socle avec une dimension de 0,4 mètre X 1,2 mètre de l'immeuble situé au 1601, chemin d'Oka (Lot 1 973 551 et 1 973 550).
B)	1801, Lakebreeze (Lot 1 974 667)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement du revêtement extérieur du bâtiment par un revêtement en déclin de type CanExcel, de couleur «bleu pâle» ; - de modifier la toiture par l'ajout de persienne centrale de 2,5 mètres X 5 mètres ; - par le renouvellement des fenêtres extérieures de couleur blanches.

Voir PV de correction 2011-05

<p>C) 587, 20^e avenue (Lot 1 973 809)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement et d'agrandissement de l'auvent au-dessus de la terrasse déjà existante par une structure d'aluminium et PVC de couleur grise avec comme superficie de 44 pieds de large par une projection de 18,5 pieds et de 7,5 pieds de hauteur ; - d'installation d'une affiche constitué de 2 panneaux de plexi-glass de 2,23 mètres² chacun, à l'intérieur de la structure sur socle existant.
<p>D) 263, 6^e avenue (Lot 4 810 972)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence isolée. Le revêtement extérieur de la façade sera en brique à 75 % et 25 % de vinyle de couleur beige. Les murs latéraux et arrière seront en vinyle de couleur «beige».</p>
<p>E) 344, 27^e avenue (Lot 1 605 596)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale par de la pierre collé à 75 % et d'acrylique à 25 % ; - de remplacement du revêtement des murs latéraux et arrière par un revêtement d'acrylique de couleur beige ; - de remplacement des portes et fenêtres extérieures ; - de remplacement de la toiture.
<p>F) 104, 15^e avenue (Lot 1 975 447)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement du revêtement extérieur actuel par un revêtement de type CanExcel de couleur «vert Hollandais» ; - de remplacement des portes et fenêtres extérieures.
<p>G) 98, 12^e avenue (Lot 1 606 706)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale par un revêtement de brique de couleur beige.</p>
<p>H) 96, 12^e avenue (Lot 1 606 705)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale par un revêtement de brique de couleur beige.</p>

<p>I) 60, chemin Grand-Moulin (Lot 1 605 819)</p>	<p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement de la résidence arrière par l'ajout d'une pièce de 26,75m², incluant des fenêtres et la pose d'un revêtement d'aluminium de couleur blanc.</p>
---	---

ADOPTÉE

10. Travaux publics

10.1 Adjudication de contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2011-2012 (Appel d'offres GT2011-009)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2011-2012 (Appel d'offres GT2011-009) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 21 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Martin Angers, coordonnateur des Services techniques, daté du 3 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-05-12.153

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture pierre concassée pour l'année 2011-2012 à Les Carrières Saint-Eustache Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 75 048 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-009). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.321.00.623, 02.413.00.623 et 02.415.00.623.

ADOPTÉE

10.2 Contrat de services professionnels d'architecte avec Claude Morris, architecte pour les travaux de réfection de la maçonnerie de l'hôtel de Ville

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-05-12.154

DE RETENIR les services de *Claude Morris, architecte* pour les travaux de réfection de la maçonnerie de l'hôtel de Ville, pour la somme de 20 000 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1421.

ADOPTÉE

10.3 Contrat de services professionnels d'architecte avec *François Grenon, architecte* pour les travaux de réfection de la maçonnerie de l'édifice de la cour municipale commune et de l'entrée principale de la bibliothèque

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-05-12.155

DE RETENIR les services de *François Grenon, architecte* pour les travaux de réfection de la maçonnerie de l'édifice de la cour municipale commune, et de l'entrée principale de la bibliothèque, pour la somme totale de 24 617 \$, incluant les taxes nettes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les règlements d'emprunts n° 1420 (16 833,37 \$ taxes nettes) et 1422 (7 733,67 \$ taxes nettes).

ADOPTÉE

11. Loisirs et Services communautaires

11.1 Autorisation à tenir une activité cycliste, mini-tour IGA Charles-Bruneau, dimanche le 5 juin 2011

CONSIDÉRANT la demande formulée par madame Sonia Sénécal, propriétaire de IGA de Deux-Montagnes concernant la tenue d'une activité de cyclisme ayant pour but de ramasser des fonds pour les enfants atteints de cancer ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un regroupement de plusieurs IGA de la région à participer à cette activité ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront versés à la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 27 avril 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-05-12.156

D'AUTORISER la tenue du mini-tour IGA Charles-Bruneau, dimanche le 5 juin 2011, entre 8h et 13h, dans les rues de la Ville de Deux Montagnes afin de recueillir des fonds au profit de la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau ;

D'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité ;

ADOPTÉE

11.2 Autorisation à tenir un barrage routier le 4 juin 2011 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28^e avenue, entre 10h et 16h – RE/MAX V.R.P. – Opération Enfant Soleil

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier pour la cause Opération Enfant Soleil ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis serviront à venir en aide aux enfants malades du Québec ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 4 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-05-12.157

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier pour le *Téléthon Opération Enfant Soleil*, le samedi 4 juin 2011, à l'angle de la 28^e avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

ADOPTÉE

11.3 Autorisation au Club Social Héritage à tenir un tournoi de balle-molle au parc Olympia, le samedi 18 juin 2011 et à demander un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club social Héritage concernant la tenue du Tournoi de balle-molle de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 11 mai 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-05-12.158

D'AUTORISER la tenue, par le Club social Héritage du Tournoi de balle-molle au Parc Olympia le 18 juin 2011, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool ;

D'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité

ADOPTÉE

12. Deuxième période de questions spécifiques

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h34.
4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à
21h15.

13. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-05-12.159 DE LEVER la présente séance à 21h15.

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier